29 janvier 2008 **08.315**

Question du groupe PopVertsSol

Hôpital neuchâtelois

Le Conseil d'Etat a pris des options à long terme concernant la répartition des missions entre les sites de l'HNe.

Nous ne revenons par sur les répartitions mais sur les urgentes et indispensables mesures d'accompagnement de ce processus. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs rassuré le Val-de-Travers à ce sujet, ce qui nous paraît correct.

Or, à l'heure actuelle, un enfant des Montagnes qui doit être examiné la nuit doit se rendre à Pourtalès. Cela n'augure rien de bon pour la suite... En effet, le Conseil d'Etat de l'époque du début des discussions sur le déplacement de la pédiatrie hospitalière à Pourtalès s'était engagé à assurer une présence d'urgences pédiatriques 24h/24 toute l'année dans le Haut. Sans le respect de cet engagement, le déplacement n'aurait pas dû se faire. Et il s'est pourtant fait... Les conditions actuelles de prises en charge dans les Montagnes et la sécurité des enfants dont les parents n'ont pas de voiture vont-elles continuer à se détériorer? Et, en sera-t-il de même avec les répartitions prévues? Ce serait un désastre pour toute la population si la répartition des missions se faisait dans cet esprit.

Signataires: D. de la Reussille et C. Stähli-Wolf.